

Décision

Générale

colonial

Décision n° 396 portant mise en affectation spéciale

n° 396

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 mai 1945

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1945

Date du numéro
1 mai 1945

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vu le décret du 15 mai 1939 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 52 de la loi du 31 mars 1928

Vu l'instruction intercommissariale du 1er juin 1944 portant application de l'ordonnance du 22 octobre 1943 relative aux affectations spéciales

Vu la circulaire 9.173 DAM ORG 680 du Ministre des Colonies en date du 20 avril 1945

Vu l'avis favorable du Commandant Supérieur des Troupes de la C.F.S..

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Sont mis en affectation spéciale pour une durée de 6 mois éventuellement renouvelable : À compter du 15 avril 1945 : Dartnell Georges, B.I.C., classe 1934. service armé. Rajoelina, Sûreté, classe 1936. service armé.

DE LA GUERONNIERE.